



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 942

## Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le projet de Charte européenne de l'autonomie régionale qui vient d'être adoptée lors de la 4e session du congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe. Ce texte est actuellement soumis au comité des ministres du conseil de l'Europe et pourrait être examiné en octobre prochain par les chefs d'Etat et de Gouvernement. Respectant à la fois le principe de subsidiarité et de souveraineté nationale, la charte pourrait être une base de renforcement de la décentralisation et de l'intégration des régions dans la construction européenne. Il aimerait donc connaître ses intentions dans ce domaine.

## Texte de la réponse

Ainsi que le rappelle l'honorable parlementaire, le congrès des pouvoirs locaux et régionaux d'Europe a adopté, lors de sa quatrième session, le projet de Charte européenne de l'autonomie régionale, actuellement soumis au comité des ministres du Conseil de l'Europe. La position du Gouvernement français à l'égard de cette charte sera définie à l'issue de l'examen dont son texte fait pour l'instant l'objet de la part des administrations concernées, qui en ont été saisies. Conscients de la dimension importante que représentent les institutions de la démocratie locale dans la construction d'une Europe unie, les Etats membres du Conseil de l'Europe, au rang desquels la France, ont le souci de leur réserver la place qu'elles méritent dans le cadre des travaux de préparation du deuxième sommet de l'Organisation, qui se tiendra à Strasbourg les 10 et 11 octobre prochains. Aussi envisagent-ils de faire reconnaître le rôle fondamental de ces institutions par les quarante chefs d'Etat et de gouvernement grâce à l'inscription d'une mention appropriée dans la déclaration finale ou le plan d'action qui seront adoptés à l'issue du sommet.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Loos](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 942

**Rubrique :** Régions

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 1997, page 2331

**Réponse publiée le :** 1er septembre 1997, page 2769